AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1143
FR0004175842-FS0589

17 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2016, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 63 064 actions SELECTIRENTE représentant autant droits de vote, soit 4,30% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SELECTIRENTE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 465 868 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.